

BUREAU COMMUNAUTAIRE
7 JUILLET 2022
A 10h00

Le 7 juillet 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 juin 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

DECIDE :

N° dB.2022.052 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association AFACE.

- 1) d'approuver le renouvellement de la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Association pour Favoriser la Création d'Entreprises (AFACE), pour une durée de trois ans et prévoyant une subvention de 1000 € pour chaque prêt d'honneur accordé dans la limite d'un budget prévisionnel annuel de 10 000 € ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'AFACE et tout document s'y rapportant.

**N° dB.2022.053 - Attribution d'une subvention annuelle de 50 000 euros à la Caisse d'entraide du Personnel
Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022.**

- 1) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association de la Caisse d'entraide du personnel ;
- 2) d'approuver l'avenant financier 2022 n°3 à la convention d'objectifs et de moyens passés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Caisse d'entraide ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.054 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest - La Défense pour l'extension du réseau de collecte chemin de Halage à BOUGIVAL.

- 1) d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense (EPT POLD) pour l'opération de desserte par l'assainissement collectif du chemin de halage à Bougival ;

- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

N° dB.2022.055 - Convention d'occupation du domaine public fluvial par les ouvrages d'assainissement de Versailles Grand Parc présents sur les berges de Seine à Bougival.

- 1) d'approuver la convention d'occupation du domaine public fluvial par les ouvrages d'assainissement de Versailles Grand Parc présents sur les berges de Seine à Bougival ci-annexée ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que les actes de mise en œuvre afférents.

**N° dB.2022.056 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
Mise à jour de la délibération n°2018-12-13 du 4 décembre 2018.**

- 1) d'approuver, à compter du 1er août 2022, les nouveaux plafonds des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) par cadres d'emplois et groupes de fonctions. Ceux-ci viennent remplacer ceux de la délibération n° D.2018-12-13 du 4 décembre 2018 modifiée par la délibération n°2021.02.13 du 9 février 2021. Sont concernés par ces évolutions réglementaires dans l'annexe de la présente décision les ingénieurs et techniciens territoriaux.

N° dB.2022.057 - Avenant de prolongation du marché 18ABA11 sensibilisation aux pratiques du compostage sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, passé avec la société ORGANE0.

- 1) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation au marché de sensibilisation aux pratiques de compostage sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

N° dB.2022.058 - Approbation du lancement d'une procédure visant à la mise en œuvre d'un accord d'entreprise pour le système d'information géographique (SIG) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver la procédure d'appel d'offres de dimension communautaire ;
- 2) donne tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir et tous les documents s'y rapportant.

N° dB.2022.059 - Convention financière et de partenariat à hauteur de 26 855 € avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) pour l'année 2022.

- 1) d'approuver la convention avec l'association ALEC SQY pour l'année 2022 ;

- 2) d'accorder à l'association ALEC SQY une subvention à hauteur de 26 855 € pour l'année 2022 ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ALEC SQY et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.